

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la ville de DESERTINES, légalement convoqué le vingt-et-un octobre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM. Sanvoisin Christian, BIERJON Stéphane, DA SILVA Jonathan, DESNOUX Patrice, DULIN Denis, GUILLON François, LOPES Pascal, NOUAILLES Didier, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques et Mmes BABUT Fatima, BESSON Valérie, CHARRET Audrey, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, GINDRE Anne, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire Excusés : M. BARRADO Alain qui donne pouvoir à Mme BESSON Valérie M. BERNARD Jean-Luc qui donne pouvoir à M. NOUAILLES Didier M. COUTURIER Cyril qui donne pouvoir à M. DA SILVA Jonathan M. LEROY Fabien qui donne pouvoir à Mme MAJER Lynda Mme TYNDIUK Allyssone qui donne pouvoir à M. BIERJON Stéphane M. TOULOUSE Serge
Commune de DESERTINES	Secrétaire : Mme MONCELON Claire

DELIBERATION N° 2022-05-11

OBJET : MOTION HAUSSE DES COÛTS DES ENERGIES SUR LES BUDGETS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Depuis plusieurs semaines, les collectivités locales tirent la sonnette d'alarme sur les répercussions de la hausse des prix de l'énergie pour leurs finances.

Selon une étude réalisée par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), les augmentations de coût de fourniture d'énergie pour les collectivités, s'échelonnent de 30 à 300 % pour l'électricité et le gaz, pour des périodes de contractualisation de trois années sur plusieurs centaines de milliers de points de livraison.

90 % des petites villes seraient concernées par cette hausse. Les EPCI, les départements et les régions sont également touchés de plein fouet. Afin d'absorber ces augmentations, les collectivités vont devoir renoncer ou différer certains investissements ou bien accroître la fiscalité locale.

Sans accompagnement de l'Etat, les règles de l'équilibre budgétaire applicable aux collectivités feront leurs œuvres. Pour payer les énergies, il faudra faire des économies sur le service public, au détriment des usagers, réduire drastiquement les investissements locaux au détriment des entreprises et augmenter les impôts locaux, au détriment des contribuables.

Inscrit dans la démarche de Territoire à Energie Positive, disposant d'un Plan Climat-Air-Energies Territorial et d'un Schéma de développement des Energies Renouvelables, Montluçon Communauté se tourne résolument vers les transitions énergétiques et écologiques nécessaires pour faire face aux changements climatiques. Mais Montluçon Communauté a besoin de temps pour décliner concrètement les projets et renforcer son autonomie énergétique.

Aussi, des mesures nationales doivent être prises, tant sur les soutiens financiers à mettre en place, que sur l'évolution des modalités juridiques d'achat des énergies pour accompagner les collectivités et leur permettre d'affronter cette crise en limitant les impacts sur le service public, l'activité économique et la fiscalité locales.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce :

- POUR la prise de mesures nationales, sur les soutiens financiers pour permettre aux collectivités de faire face à la hausse des coûts des énergies,

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/10/2022

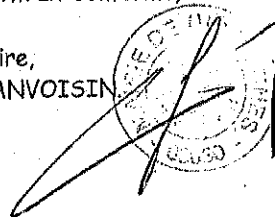
Application agréée E-justice.com

99_DE-003-210340984-20221027-2022_05_11-

- POUR l'évolution des modalités juridiques d'achat des énergies pour accompagner les collectivités et leur permettre d'affronter cette crise en limitant l'impact sur les services publics, l'activité économique et la fiscalité locales.

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Ch. SANVOISIN



REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2022

Application agréée E.levaite.com

99_DE-003-2103 00984-20221027-2022_05_11-